

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

16 MARS 1989

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... 19... 110... 04... 07... 02  
Inscrit sous poste ... 10... du 1-3-89

Kigali, le ... 13... 3... 89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Note à Monsieur l'Ordonnateur-  
Trésorier du Rwanda

KIGALI

Service des Affaires  
Législatives

Conformément à l'état de paie ci-joint,  
je vous prie de bien vouloir procéder à la comptabilisation  
des retenues suivantes pour le mois de mars 1989.

Taxe professionnelle : 976 FRW ✓

Soins médicaux : 83 FRW ✓

TOTAL : 1.059 FRW ✓

Nous disons: Mille cinquante neuf francs rwandais. ✓

OT 101 du 31-3-89

Fait à Kigali, le 6 mars 1989

Le Ministre des Relations  
Institutionnelles  
Antoine NTASHAMAJE

La Gestionnaire des Crédits  
MUKESHIMANA Clémence

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

13 MARS 1989

Kigali, le

23-3-89



REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du ... 19-MO-04-01-02  
Inscrit sous poste ... 10 du 13-3-89  
Kigali, le ... 13-3-89  
Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Note à Monsieur l'Ordonnateur-  
Trésorier du Rwanda  
KIGALI

Service des Affaires  
Législatives

Conformément à l'état de paie ci-joint,  
je vous prie de bien vouloir procéder à la comptabilisation  
des retenues suivantes pour le mois de mars 1989.

Taxe professionnelle :	976 FRW
Soins médicaux :	83 FRW
<b>TOTAL</b>	<b>: <u>1.059 FRW</u></b>

Nous disons: Mille cinquante neuf francs rwandais.

Fait à Kigali, le 6 mars 1989

Le Ministre des Relations  
Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE

La Gestionnaire des Crédits  
MUKESHIMANA Clémence

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 13 MARS 1989



REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du 14.140.04.07.02  
Inscrit sous poste 10 de 13-3-89  
Kigali, le 13-3-89  
Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Note à Monsieur l'Ordonnateur-  
Trésorier du Rwanda  
KIGALI

Service des Affaires  
Législatives

Conformément à l'état de paie ci-joint,  
je vous prie de bien vouloir procéder à la comptabilisation  
des retenues suivantes pour le mois de mars 1989.

Taxe professionnelle :	976 FRW
Soins médicaux :	83 FRW
<b>TOTAL</b>	<b><u>1.059 FRW.</u></b>

Nous disons: Mille cinquante neuf francs rwandais.

Fait à Kigali, le 6 mars 1989

Le Ministre des Relations  
Institutionnelles  
Antoine NTASHAMAJE

La Gestionnaire des Crédits  
MUKESHIMANA Clémence

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES  
Kigali, le 13 MARS 1989



REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DES RELATIONS  
INSTITUTIONNELLES  
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation  
à charge du N.G. 112.04.07.02  
Inscrit sous poste 10 du 13-3-89  
Kigali, le 13-3-89  
Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Note à Monsieur l'Ordonnateur-  
Trésorier du Rwanda  
KIGALI

Service des Affaires  
Législatives

Conformément à l'état de paie ci-joint,  
je vous prie de bien vouloir procéder à la comptabilisation  
des retenues suivantes pour le mois de mars 1989.

Taxe professionnelle :	976 FRW
Soins médicaux :	83 FRW
TOTAL :	<u>1.059 FRW</u>

Nous disons: Mille cinquante neuf francs rwandais.

Fait à Kigali, le 6 mars 1989

Le Ministre des Relations  
Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE

La Gestionnaire des Crédits

MUKESHIMANA Clémence

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le

13 MARS 1989



# Liste de Paie du mois de MARS 1989.

SERVICE : AFFAIRES LEGISLATIVES

INR 82873 - 1000

1	2	3	4	5	6	7	8		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.													
N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total				qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	C P M	Soins Méd.	Total imposable	Taxe prof.	Net à payer	Signature	
1																					
2	BAKOMEZA Aimable	11250	1.11.88	3000	-	14250				Chauf.	2	428	428	285	-	83	13.739	976	12.763		
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
14																					
15																					
16																					
17																					
18																					
19																					
20																					
21																					
22																					
23																					
24																					
25																					
	Total	11.250		3000		14250					2	428	428	285		83	13.739	976	12.763		

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: QUATORZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE TROIS FRANCS RWANDAIS.

Cotisation risques prof. Col. 14 - 285  
 Pension patronale col. 12 - 428  
 Salaire brut col. 7 - 14250  
 Colonne 9 -  
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 14963

Vu pour vérification, approbation, imputation à charge du 19.11.88

Inscrit sous poste ..... du .....

KIGALI, le 6/3/1989

Le (La) Gestionnaire des Crédits,

Le Responsable,  
 Le Ministre chargé des Relations Institutionnelles,  
**Antoine NTASHAYAJE**

MUKESHILYANA Clémence



# Liste de Paie du mois de

MARS 1989

SERVICE : **AFFAIRES LEGISLATIVES**

INR 82873 - 1000

1 N°	2 Noms	3 Salaire	4 Date	5 Prime	6 Rap.	7 Total	8 Retenues		10 qualité	11 Pers. à charge	12 Pens. patron. 3% de 7	13 Pens. pers. 3% de 7	14 Risques prof. 2% de 7	15 C P M	16 Soins Méd.	17 Total imposable	18 Taxe prof.	19 Net à payer	20 Signature
							Prêt pour constr.	avance sur trait.											
1																			
2	BAKONZA Aimable	<u>C.C.P.</u> 11250	1.11.88	3000		14250			Chef.	2	428	428	285	-	83	13.739	976	12.763	
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
16																			
17																			
18																			
19																			
20																			
21																			
22																			
23																			
24																			
25																			
	Total	11.250		3000		14.250				2	428	428	285	-	83	13.739	976	12.763	

Certifié sincère et vérifiable et arrêté à la somme de: QUATORZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE TROIS  
FRANCS RWANDAIS.

Cotisation risques prof. Col. 14 - 285  
 Pension patronale col. 12 - 428  
 Salaire brut col. 7 - 14250  
 Colonne 9 - 14963  
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 -

Vu pour vérification, approbation, imputation  
 à charge du ... 19.110.04.04.02 .....  
 Inscrit sous poste ..... du .....  
 KIGALI, le ... 6/3/1989 .....  
 Le (La) Gestionnaire des Crédits,

Le Responsable,  
 Le Ministre chargé des  
 Relations Institutionnelles,  
**ANTOINE NTASHIMANA**

MUKENYANA Clémentine